



DEFINITION :

La compensation d'un handicap permet d'atténuer ou de supprimer les effets / les conséquences de contraintes de santé sur la réalisation de tâches, missions professionnelles, participation au collectif.

Elle est une réponse individuelle apportée à la personne handicapée pour faire face aux conséquences de son handicap en situation de travail.

Nature de handicap :

Techniques



Organisationnelles



Humaines



Financières



Autres





LE PROCESSUS D'INTERVENTION :

